



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Convocation en date du 10 septembre 2024

Étaient présents : Monsieur Hervé DAVAL, Président
Monsieur David DOZANCE, Vice-Président
Madame Jocelyne DURANTET et Monsieur Stéphane CANZANI, titulaires représentant la commune de Notre Dame de Boisset,
Madame Sophie VACHOT et Monsieur Éric FEUGÈRE, titulaires représentant la Commune de Saint Vincent de Boisset,
Madame Régine JONNIER, suppléante représentant la Commune de Notre Dame de Boisset,

Était absent excusé : Monsieur Patrick PEDRINI, titulaire représentant la commune de Saint Vincent de Boisset,

Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

Secrétaire élue : Sophie VACHOT

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures 35. Il soumet aux membres du comité syndical, l'approbation du compte-rendu du 25 mars 2024. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. **Compte-rendu des décisions prises par le Président**

Monsieur le Président rappelle que toutes les décisions prises par le Président en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le comité syndical font l'objet d'un rapport en comité syndical.

Ainsi, Monsieur le Président donne lecture des décisions qu'il a prises :

N° DP 2024-06 : Recherche de légionelles

Le Président décide :

- D'approuver le devis du laboratoire TERANA, sis 20 Rue Aimé Rudel 63 370 LEMPDES, pour le prélèvement des légionelles sur quatre systèmes de production d'eau chaude de la salle de sports, pour un montant total de 262 € HT, soit 314,40 € TTC.

N° DP 2024-07 : Contrat de maintenance du matériel de chauffage de la salle de sports

Le Président décide :

- De confier la maintenance du matériel de chauffage de la salle des sports à l'entreprise DESBENOIT sise 31 Boulevard des Étines 42120 LE COTEAU, pour un montant total de 414,25 € HT, soit 497,10 € TTC. Ce contrat comprend l'entretien des éléments suivants : 1 chaudière gaz et 4 radiants gaz en hauteur.

N° DP 2024-08 : Bardage bois pour permettre la pratique du tennis Adultes

Le Président décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise GEDIMAT sise 24 Allée Paul FORGE 42 153 RIORGES, pour la fourniture de 37,50 m² de plaques OSB et de colle, pour un montant total de 273,91 € HT, soit 328,69 € TTC.

2. **Approbation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension de la salle des sports**

Monsieur le Président propose que le syndicat soit accompagné par un architecte pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'extension de la salle de sports.

Monsieur le Président rappelle que ce prolongement, dans la continuité des vestiaires et de la chaufferie, aura pour vocation d'accueillir un espace de stockage et de rangement, une buvette et des toilettes PMR. Accessible tant depuis l'intérieur de la salle de sports que depuis l'extérieur, cet agrandissement permettra également, en période estivale, aux associations sportives exerçant en extérieur, d'accéder aux sanitaires et équipements de cuisine (réfrigérateurs).

Monsieur le Président donne lecture de la proposition d'honoraires de Régis COMBE, architecte. Elle s'établit à 3 500 € HT, soit 4 200 € TTC et comprend, l'état des lieux, la définition du projet, l'établissement des autorisations administratives et la consultation des entreprises. Le suivi des travaux sera réalisé par un élu Vincentinois, à savoir l'adjoint aux Bâtiments communaux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Approuve la proposition d'honoraires de l'architecte Régis COMBE pour un montant total de 3 500 € HT, soit 4 200 € TTC,**
- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.**

3. **Marchés de travaux d'extension de la salle de sports**

Monsieur le Président indique que le syndicat a consulté le 04 juillet 2024, deux à trois entreprises par lot pour les marchés de travaux relatifs à l'extension du bâtiment de la salle de sports et dont l'estimation globale s'établissait à 47 700 € HT.

15 offres ont été reçues pour les 6 lots. Monsieur le Président donne lecture du tableau comparatif des offres :

Lot	Entreprise	Montant en € HT	Montant en € TTC	Classement
Terrassement, VRD, Gros œuvre	YC MAÇONNERIE	22 186,03 €	26 623,24 €	1
	LAPIERRE	26 382,61 €	31 659,32 €	3
	JPC CONSTRUCTION	23 083,09 €	27 699,71 €	2

Étanchéité, zinguerie	SERRAILLE	4 441,74 €	5 330,09 €	1
	ABC BORNE	Pas de réponse		
	ECEC	Ne donne pas suite au DCE		
Serrurerie	VERVAS MÉTAL	13 420,00 €	16 104,00 €	3
	M2B	10 950,00 €	13 140,00 €	1
	PONTILLE SARL	11 300,00 €	13 560,00 €	2
Plomberie sanitaire	CHAGNON	2 744,70 €	3 293,64 €	1
	DESBENOIT	5 326,40 €	6 391,70 €	2
Électricité, VMC	MANET	4 421,00 €	5 305,20 €	1
	TEISSEYRE	5 057,60 €	6 069,12 €	2
Faïence	PEREZ	1 799,28 €	2 159,14 €	1
	SC CARRELAGE	Ne donne pas suite au DCE		
TOTAL		46 542,75 €	55 851,31 €	

Au global, les offres présentent un total inférieur de 1 150 € HT par rapport aux estimations préalables. Monsieur le Président propose de retenir, pour chacun des lots, les offres arrivées premières au classement.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Retient l'entreprise YC MAÇONNERIE pour les travaux d'extension de la salle de sports, objets du lot « Terrassement, VRD et Gros œuvre », pour un montant total de 22 186,03 € HT, soit 26 623,24 € TTC,
- Retient l'entreprise SERRAILLE pour les travaux d'extension de la salle de sports, objets du lot « Étanchéité, zinguerie », pour un montant total de 4 441,74 € HT, soit 5 330,09 € TTC,
- Retient l'entreprise M2B pour les travaux d'extension de la salle de sports, objets du lot « Serrurerie », pour un montant total de 10 950,00 € HT, soit 13 140,00 € TTC,
- Retient l'entreprise CHAGNON pour les travaux d'extension de la salle de sports, objets du lot « Plomberie sanitaire », pour un montant total de 2 744,70 € HT, soit 3 293,64 € TTC,

- Retient l'entreprise MANET pour les travaux d'extension de la salle de sports, objets du lot « Électricité, VMC », pour un montant total de 4 421,00 € HT, soit 5 305,20 € TTC,
- Retient l'entreprise PEREZ pour les travaux d'extension de la salle de sports, objets du lot « Faïence », pour un montant total de 1 799,28 € HT, soit 2 159,14 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

4. Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux d'extension de la salle de sports

Monsieur le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux d'extension de la salle de sports que le syndicat souhaite réaliser.

Monsieur le Président donne lecture du plan de financement prévisionnel :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux	46 542,75 €	Subvention Région (80 %)	40 034,20 €
Mission assistance à maîtrise d'ouvrage	3 500,00 €	Emprunt (20 %)	10 008,55 €
TOTAL	50 042,75 €	TOTAL	50 042,75 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention à hauteur de 80 % pour la réalisation des travaux d'extension de la salle de sports consistant en la réalisation d'un local de stockage / rangement, d'un espace buvette et de toilettes PMR,
- Valide le plan de financement de l'opération :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux	46 542,75 €	Subvention Région (80 %)	40 034,20 €
Mission assistance à maîtrise d'ouvrage	3 500,00 €	Emprunt (20 %)	10 008,55 €
TOTAL	50 042,75 €	TOTAL	50 042,75 €

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

5. Contractualisation d'un prêt bancaire

Monsieur le Président rappelle que la contractualisation d'un emprunt de 30 000 € avait été prévue au budget 2024 pour permettre les travaux d'extension de la salle de sports.

Cependant, avec un emprunt de 30 000 € seulement, après de nombreux échanges et la confirmation des services du Service de Gestion Comptable Loire Nord, certaines dépenses de 2024 ne pourront pas être payées. Ce manque de trésorerie se confirmera sur 2025. Monsieur le Président, après discussions avec Monsieur le Vice-Président, suggère de contracter un emprunt de 40 000 €.

Monsieur le Président donne lecture des offres, sollicitées auprès de trois établissements bancaires :

	Crédit agricole		
Montant	40 000 €		
Durée	10 ans	12 ans	15 ans
Taux d'intérêt	3,74 %	3,76 %	3,79 %
Échéances trimestrielles dégressives			
1^{ère} échéance annuelle dégressive	5 439,90 €	4 790,32 €	4 144,78 €
Frais de dossier	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Coût du crédit	47 717,00 €	49 262,00 €	51 609,47 €

	Crédit agricole		
Montant	40 000 €		
Durée	10 ans	12 ans	15 ans
Taux d'intérêt	3,74 %	3,76 %	3,79 %
Échéance trimestrielle constante	1 203,24 €	1 039,27 €	877,10 €
Soit échéance annuelle constante	4 812,96 €	4 157,08 €	3 508,40 €
Frais de dossier	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Coût du crédit	48 179,60 €	49 934,96 €	52 676,00 €

	Crédit Mutuel	
Montant	40 000 €	
Durée	10 ans	15 ans
Taux d'intérêt	4,00 %	4,10 %
Échéances trimestrielles dégressives		
1^{ère} échéance annuelle dégressive		
Frais de dossier	40,00 €	40,00 €
Coût du crédit	48 239,79 €	52 240,13 €

	Crédit Mutuel	
Montant	40 000 €	
Durée	10 ans	15 ans
Taux d'intérêt	4,00 %	4,10 %
Échéance trimestrielle constante	1 218,22 €	895,85 €
Soit échéance annuelle constante	4 872,88 €	3 583,40 €
Frais de dossier	40,00 €	40,00 €
Coût du crédit	48 768,80 €	53 791,00 €

	La Banque Postale	
Montant	40 000 €	
Durée	10 ans	15 ans
Taux d'intérêt	3,49 %	3,61 %
Échéance trimestrielle constante	1 188,94 €	866,31 €
Soit échéance annuelle constante	4 755,76 €	3 465,24 €
Frais de dossier	100,00 €	100,00 €
Coût du crédit	47 657,60 €	52 078,60 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Contracte un prêt de quarante mille euros (40 000 €), sur une durée de 10 ans, au taux fixe de 3,49 %, auprès de La Banque Postale afin de financer les travaux d'investissement relatifs à l'extension de la salle de sports,**
- **S'engage à verser à La Banque Postale, cent euros (100 €) de frais de dossier,**
- **S'engage à inscrire pendant toute la durée du prêt, le montant des remboursements en dépenses obligatoires,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.**

6. Fixation de la tarification horaire de mise à disposition de la salle de sports

Monsieur le Président rappelle qu'à la demande de deux associations, les clubs de basket de Commelle-Vernay et de Perreux, la salle de sports leur est mise à disposition pour leurs entraînements et également pour les matchs concernant Commelle-Vernay.

Monsieur le Président rappelle que cette mise à disposition auprès du club de Commelle-Vernay est temporaire pendant les travaux de rénovation de l'équipement habituellement mis à disposition à Commelle-Vernay. La mise à disposition devrait prendre fin à l'issue des travaux, soit en décembre 2024.

Concernant les Aiglons de Perreux, il s'agissait de leur mettre à disposition un créneau d'1h30 le vendredi en fin de journée, suite à l'accroissement de leurs effectifs, composés d'enfants pour la majorité issue de Notre-Dame-de-Boisset et Saint-Vincent-de-Boisset et uniquement pendant la période hivernale.

Monsieur le Président expose qu'il avait été convenu que cette mise à disposition se fasse moyennant une contribution financière visant à compenser les coûts d'occupation. Aussi, il propose de fixer à 5 € le taux horaire d'occupation de la salle de sports. Ce montant a été calculé par les services administratifs, et permet de couvrir, sans marge, les charges courantes liées à l'utilisation de la salle (électricité, gaz, eau, ménage).

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Fixe à 5 € le taux horaire d'occupation au profit des clubs de basket de Commelle-Vernay et Perreux,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.**

7. Questions diverses

- Bardage bois : Monsieur le Président indique que les agents techniques Vincentinois ont procédé à l'installation d'un bardage en bois sur le pan de mur situé au fond de la salle, permettant la pratique du tennis par les adultes au sein de la grande salle, au mois de juillet 2024. Ils ont également posé un filet de protection à l'effigie de BNP PARIBAS, offert au club de tennis par la Fédération Française de Tennis.
- Étude installation photovoltaïque en toiture : Monsieur le Président informe que la déclaration préalable, pour la potentielle pose de panneaux photovoltaïques en toiture, a été acceptée le 11 avril 2024. Les services de Roannais Agglomération accompagnés du bureau d'études BTP Ingénierie ont visité l'équipement le 04 septembre 2024 et reviennent sur site demain après-midi, 17 septembre, munis d'une nacelle afin de mener des investigations sur la charpente.
- Boîtes aux lettres : Éric FEUGÈRE indique qu'il a recueilli le mécontentement de Sébastien GIRARDIN, secrétaire du Boisset Basket Club, quant à la suppression des 4 boîtes aux lettres dont celle du club de basket, jusqu'alors situées devant l'entrée de la salle de sports. Monsieur le Président indique que sur ces 4 boîtes aux lettres, seules 3 étaient utilisées dont une à titre personnel. Monsieur le Président rappelle que les deux associations concernées, à savoir le basket et le badminton ont été informées de la future disparition de ces équipements par mail en septembre 2023, soit 6 mois avant la suppression effective, et qu'un retour n'a été fait à ce moment par les associations concernées. Elles ont été invitées à domicilier leur siège à la mairie. Il est souligné le peu de courriers reçus, désormais majoritairement dématérialisés, et l'amplitude horaire d'ouverture de la mairie assez large.

COMITÉ SYNDICAL DU 16 SEPTEMBRE 2024		
N° Délibération	Objet de la délibération	Date visa contrôle de légalité
DCS2024-05	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension de la salle des sports	
DCS2024-06	Marchés de travaux d'extension de la salle de sports	
DCS2024-07	Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux d'extension de la salle de sports	
DCS2024-08	Contractualisation d'un prêt bancaire	
DCS2024-09	Fixation de la tarification horaire de mise à disposition de la salle de sports	

Le secrétaire de séance,

Sophie VACHOT

Le Président,

Hervé DAVAL

L'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19h35.